

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CENTRES MUSICAUX RURAUX  
POUR LES INTERVENTIONS MUSICALES DANS LES ÉCOLES (1.1)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 1er juillet à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **21 juin 2024**  
Date d'affichage de la convocation : **21 juin 2024**

**Présents** : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, VUILLIOT, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, CADOUX, MAZET, DUVILLARD, JUILLARD, (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. MAZET,  
M. DESAY donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme GIET donne pouvoir à Mme CETTIER,  
Mme LUZZI donne pouvoir à Mme COSSARD,  
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme GILLET,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. DUVILLARD,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. VENARRE,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VUILLIOT,  
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** la délibération en date du 7 mai 1979 autorisant Monsieur le maire à signer le protocole d'accord pour l'enseignement musical dans les écoles avec les Centres musicaux ruraux (CMR),

**VU** l'évolution prévisionnelle au 1<sup>er</sup> septembre 2024 du volume horaire hebdomadaire d'interventions musicales dans les écoles publiques de la ville de Gex, eu égard à l'ouverture d'une 11<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaires des Vertes Campagnes,

**VU** l'avenant au protocole d'accord n°010173COMMU actualisant le nombre d'heures/année à 27h50 minutes au 1<sup>er</sup> septembre 2024, contre 27h00 actuellement,

**VU** la note de synthèse,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'avenant annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer l'avenant au protocole n°010173COMMU actualisant le nombre d'heures/année à 27h50 au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 001-210101739-20240702-2024\_081\_DEL-DE



La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 02 juillet 2024.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 04 juillet 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 04 juillet 2024.